



Gardez la pêche !

SÉCURITÉ SANITAIRE



Entre Vilaine et Gironde,
70 sites de pêche à pied
contrôlés par les DDASS.

Informez-vous sur le niveau
de salubrité du secteur et
renseignez-vous sur les résultats
des contrôles (en mairie, sur les
lieux de pêche, et sur Internet :
<http://paysdelaloire.sante.gouv.fr>
<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>)

Consultez le guide
"Gardez la pêche" disponible ici



Les services Santé-Environnement des D.D.A.S.S

Charente-Maritime :
05.46.68.49.52

Loire-Atlantique :
02.40.99.86.00

Vendée :
02.51.36.75.00